

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération  
n° 2015.03. 25.B

Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction –  
Lot n° 7 "menuiseries  
intérieures" :  
avenant n° 3

**LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.03. 25.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
7 "MENUISERIES INTERIEURES" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 7 « menuiseries intérieures » à la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour un montant de 402 253,20 € HT.

Par délibération n° 64.B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus value de 3 445,80 € HT qui a porté le montant total du marché à 405 699,00 € HT.

Par délibération n° 131.B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en moins-value de - 690,80 € HT qui a ramené le montant total du marché à 405 008,20 € HT.

Il est nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux en moins-value :

- suppression de l'ossature salle des Contes prévue au marché	- 6 900,00 € HT
- suppression de faux plafond bois décoratif et feutres prévus au marché dans la salle des Contes	- 52 094,00 € HT
	-----
Montant total en moins-value	- 58 994,00 € HT

Travaux en plus-value :

- Fourniture et pose d'un bloc porte CF ½ h en rez-de-jardin dans le couloir de Fabrique vers Un Monde à l'autre à la demande de la maîtrise d'œuvre	1 399,80 € HT
- Fourniture et pose d'huisseries bois de 140 à recouvrement des cloisons placo modifiées en épaisseur (*)	1 541,10 € HT
- Fourniture et pose de blocs porte CF ½ h pour le local batterie	938,70 € HT
- Ossature bois pour salle d'étude non prévue au marché	7 210,00 € HT
	-----
Montant total en plus-value	11 089,60 € HT

(\*)Le GrandAngoulême émettra à l'encontre de LOCI ANIMA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le titre de recettes correspondant à la réparation de ce préjudice d'un montant de 1 541,10 € HT.

Le montant de l'avenant n° 3 en moins-value est de - 47 904,40 € HT.

Le montant du marché passe de 402 253,20 € HT à 357 103,80 € HT, soit une diminution de 11,22 % par rapport au montant initial du marché.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 3 au lot n° 7 « menuiseries intérieures » dont le titulaire est la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour la modification de prestations d'un montant en moins-value de - 47 904,40 € HT.

**D'EMETTRE** un titre de recette à l'encontre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est LOCI ANIMA ARCHITECTURES, correspondant à la réparation d'un préjudice, d'un montant de 1 541,10 € HT

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mars 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mars 2015</b>